

CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE **(Article L. 6353-1 et R. 6353_1 du code du travail)**

Enregistrement validé le 3/11/2010 par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Ile de France :
Déclaration n° 11 75 46 034 75

Entre les soussignés :

1) L'organisme de formation :

Dénomination commerciale : SEX-ASSIST
Nom commercial : ECOLE DE PSYCHO SEXOLOGIE
N° de SIREN : 452 328 206
Siège : 23 rue du Départ – 75 014 PARIS -FRANCE

Enregistrement validé le 3/11/2010 par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Ile de France :
Déclaration n° 11 75 46 034 75

2) L'entreprise :

Nom :
N° de SIREN :
Adresse :
Représentée par :

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du Livre III de la partie VI du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ARTICLE 1 : OBJET, NATURE ET DURÉE DE LA CONVENTION

L'organisme **Ecole de Psycho sexologie** organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé du stage :

Formation en Psycho sexologie
Préparation au Certificat de Psycho sexologue Praticien

- Objectifs : Acquérir les connaissances de bases en sexologie

- Type d'action de formation suivant l'article L. 6313-1 du code du travail : Actions de conversion qui permettent d'acquérir une nouvelle qualification ou de changer d'activité professionnelle.

- **Déroulement de la formation:**
- L'enseignement complet se déroule sur 3 modules de 15 jours chacun.
Soit un **enseignement théorique** en sexologie de 180 heures
un **enseignement pratique** des outils permettant la prise en charge de 6 journées soit 126 heures
et un **enseignement en psychosomatique** appliquée de 8 journées soit 56 heures.

Il est conseillé aux élèves de suivre également les enseignements de spécialité qui complètent leur formation.

- Un **enseignement de spécialité** outils en **hypnose**, sous la forme d'un module de 6 journées par année de 42 heures de cours.

-Un **enseignement de spécialité** outils en **thérapies énergétiques, psychopathologie, Méthode Imago et sophrologie**, de 56 heures par année soit 168 heures au total

Durée totale de la formation complète : 572 heures

Dates et horaires de la formation :

Horaires de chaque journée de formation :

De 9H30 à 13H00 et de 14H00 à 18H00

Les cours de la formation théorique se déroulent à raison d'un samedi par mois.

Les cours des séminaires commencent à 9H.

Les dates des prochaines sessions : (susceptibles de légers changements)

Année 2020 – 2021

Les 10 octobre, 7 novembre, 5 décembre 2020 et 9 janvier, 13 février, 6 mars, 10 avril, 29 mai et 19 juin 2020 (ces cours peuvent être suivis à distance)

Séminaire pratique :

Du 20 au 25 juin 2020

Séminaire en psychosomatique :

du 14 au 17 janvier 2021

et du 4 au 7 février 2021

Séminaire de spécialité en hypnose :

Du 26 au 31 janvier 2021

Séminaire de spécialité thérapies énergétiques :

Du 11 au 14 mars 2021

Séminaire de spécialité Méthode Imago :

Du 25 au 28 mars 2021

- **Lieu de la formation** : Tour Eve 3505 - 1, place du Sud – 92 800 PUTEAUX ou dans sur Paris pour plus de confort des étudiants.

- **Programme et méthodes** : (susceptibles de légères modifications)

Module théorique

La plainte en sexologie

Année 2020 - 2021

- La plainte sexuelle au féminin : troubles du désir, difficultés orgasmiques, vaginisme et dyspareunies
- La plainte sexuelle au masculin : troubles du désir, éjaculation précoce et troubles de l'érection
- Anéjaculation – dyspareunies
La consultation en sexologie, interrogatoire, anamnèse
Tests et bilans
- Religion et sexualité
Art et sexualité
- Loi et sexualité : consentement, viol et inceste
- Mutilations sexuelles
Prostitution
- Fantasme et imaginaire
- Notions de genre
Homosexualité
- Transsexualisme
Paraphilies

Séminaire pratique

- Prise en charge des troubles sexuels
- Apprentissage de la relaxation
- Entretiens simulés
- Fantasma thérapie (fantasme adolescent)

Séminaire en psychosomatique

- Introduction à la psychosomatique
- Aspects médicaux
- Apports des neurosciences
- Application clinique

Séminaire en hypnose

- Rappels sur les phénomènes hypnotiques
- Apprentissage de l'auto hypnose
- Hypnose et syndrome traumatiques
- Les mots et les métaphores comme remèdes

Séminaire en psychothérapie énergétique (formation en EFT pré requise)

- Apprendre les deux techniques de bases de Matrix Re imprinting
- Applications cliniques

- **Cours théoriques interactifs et cours pratiques** par des exercices en petits groupes, simulations de consultations...

- **Validation des connaissances :**
- La validation de chaque module est basée sur la réussite d'un examen : une épreuve écrite de 2H00 notée sur 20 portant sur le programme de chaque module 80% de la note et de la note de 2 fiches de lecture (par module) à rendre dans les délais demandés : 20% de la note. La validation de chaque module d'enseignement sera effective avec une moyenne au moins égale à 10 sur 20.

Un mémoire est à préparer pour la fin du cycle d'études.

- Un certificat sera remis au candidat avec la mention de la note obtenue lors de chaque validation.

- En cas de non obtention d'une note au moins égale à 10 sur 20, une attestation de présence aux cours pourra être remise. Des sessions de rattrapage sont organisées régulièrement.

Le Certificat de Conseiller en Psycho sexologie sera remis aux étudiants ayant réussi 2 années et suivi le cursus en psychosomatique.

Le Certificat de Praticien en Psycho Sexologie sera à ceux ayant validé 3 années, remis un mémoire de fin de formation et suivi la supervision de fin d'étude.

ARTICLE 2 : EFFECTIF FORMÉ

Nom et prénom de l'élève :

L'organisme **Ecole de Psycho Sexologie** accueillera au maximum des groupes de 30 élèves par session.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES – en exonération de TVA

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants pour l'intégralité de sa formation

Frais de formation théorique et pratique : obligatoire

3 000 euros

Frais de supervision de fin d'étude : obligatoire pour les étudiants de troisième année

950 euros

Enseignement de 8 jours en psychosomatique : obligatoire à prévoir une fois sur les deux premières années de formation

1 800 euros

Frais des séminaires de spécialité de 6 jours en hypnose : optionnel

1 200 euros

Frais des séminaires de spécialisation en psychothérapie énergétique et Méthode Imago : optionnel

900 euros

ARTICLE 4 : INEXÉCUTION TOTALE OU PARTIELLE DE LA CONVENTION

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait (article L. 6354-1 du code du travail).

ARTICLE 5 : DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal correspondant à l'adresse du siège de la société, sera seul compétent pour régler le litige.

Merci de prendre connaissance du livret de scolarité 2020 – 2021 pour avoir encore plus de détails sur nos formations.

Fait en double exemplaire, à Paris, le

Pour l'entreprise
(Nom et qualité du signataire)
Cachet et signature

Pour l'organisme de formation
(Nom et qualité du signataire)
signature

Barreteau Fabienne PDG

Sixième et dernière page